# Le Dossier

N° 6

# Concertation et Éducation à l'Environnement

De nouvelles pratiques à partager

L'ENVIRON L'ENVIRONTE L'ENVIRO



# Le Dossier GRAINE Rhône-Alpes

# N° C

# **Sommaire**

#### Réflexions

1-4

Le dialogue territorial, Concertation, négociation et médiation Par Philippe Barret

## **Expériences**

5

Participation d'habitants à la conception d'écoquartier Par Bertrand Ruscassie

6

Retrouvons nos rivières Sensibilisation des usagers des cours d'eau à l'entretier des berges Par Sébastien Rousselot

1

La CDESI en Ardèche, un exemple d'intégration des enjeux environnementaux par la concertation Par Mathieu Laupin

#### Un regard sur

8-9

EE, esprit critique et sens de l'engagement Par Yannick Bruxelle avec la complicité de Michel Hortolan

Ressources

10

# Un Dossier sur l'EE et la concertation, pourquoi?

Car elle permet de s'impliquer.

La concertation comme conscience d'une responsabilité individuelle et collective.

Elle donne accès à des instances auxquelles nous pouvons participer pour prendre pleinement notre place en tant qu'acteurs de notre territoire.

# Car elle permet d'impliquer.

La concertation comme expression de la nécessité de faire ensemble.

Une collectivité peut mobiliser autour d'elle tous les acteurs du territoire, les partenaires, les associations, les habitants, les riverains, les entreprises, les agriculteurs pour que chacun soit partie prenante d'un projet commun et partagé. Quelles sont les impulsions, compétences et méthodes pédagogiques apportées par les professionnels de l'EEDD dans les espaces de concertation? Quels sont les outils et méthodes de concertation que nous pourrons réinvestir dans nos pratiques d'éducateurs?

#### Car elle devient une nécessité.

La concertation est de plus en plus au cœur de nos pratiques d'éducateurs et de techniciens.

# La concertation comme outil d'Éducation à l'Environnement, l'Éducation à l'Environnement comme porte d'entrée pour la concertation.

L'éducation à l'environnement semble en effet avoir toute sa place pour passer de la sensibilisation à l'action.

Elle favorise la transmission de savoirs, la prise de conscience des enjeux environnementaux et l'émergence de gestes éco-citoyens.

L'éducation à l'environnement permet également à chacun de mieux s'approprier son territoire de vie et d'établir avec lui de nouvelles relations (sociales, écologiques, imaginaires, rationnelles...) plus responsables et plus respectueuses.

Merci aux auteurs de ce Dossier pour leur travail d'écriture qui rendra, nous l'espérons, plus clair et plus concret les processus de concertation.

Le comité de rédaction



Pour approfondir encore cette thématique, le GRAINE Rhône-alpes organise avec l'Association Rivière Rhône Alpes et l'URCPIE Rhône-Alpes, les 4ss Journées Régionales de la Pédagogie de l'Eau sur « Concertation et EE, de nouvelles pratiques à partager! » Les 3 et 4 décembre 2009 en Savoie. Des actes seront édités et disponibles auprès du GRAINE.

# LE DIALOGUE TERRITORIAL, **CONCERTATION, NÉGOCIATION ET MÉDIATION**

Par Philippe Barret, médiateur environnemental, GEYSER et DialTer

De nos jours, quand on veut agir dans le domaine de l'environnement, il ne suffit plus de monter un projet, d'en informer la population, puis de lui demander de se mobiliser pour sa mise en œuvre, de « participer ». L'instauration d'un processus de concertation devient alors de plus en plus courant. Ce type de processus a effectivement tendance à se multiplier en France, du fait d'initiatives locales ou grâce à l'évolution du cadre réglementaire. Mais qu'est-ce que le dialogue territorial? En quoi est-il un outil essentiel d'éducation à l'environnement?

Si informer simplement la population pour qu'elle participe à la mise en œuvre d'un projet ne suffit plus, l'envoi d'un questionnaire préalable à la formulation du projet, l'enquête publique et autres modalités de consultation constituent un cran au-dessus, mais ne satisfont pas grand monde non plus. Avec la réunion publique, un nouveau seuil est franchi puisque l'on permet aux personnes concernées de s'exprimer, de s'écouter, de débattre. La concertation est encore autre chose; un niveau plus évolué de la participation, dirions-nous. Cette fois, il s'agit de co-construire, c'est-à-dire de faciliter le rapprochement entre des groupes d'intérêt afin d'aboutir à des propositions communes.

Quelques définitions

Attention donc, se concerter, c'est bien coconstruire des propositions, ce n'est pas co-décider. Les propositions issues de la concertation sont soumises au décideur qui peut être l'État, une collectivité locale ou un acteur privé, voire une combinaison de plusieurs d'entre eux; auquel cas, il y a négociation pour aboutir à une co-décision.

Alors que la concertation est animée par une des parties prenantes du projet ou du problème à résoudre, la médiation est une concertation animée par un tiers neutre. La présence d'un médiateur est particulièrement utile en cas de conflit; de ce fait, la médiation lui est souvent associée. Pourtant, faire appel à un médiateur peut se révéler utile pour la c'est co-construire construction collective de projets comdes propositions, plexes, même en l'absence de conflit.

En dehors de ces différences importantes, il faut bien voir que concertation, négociation et médiation sont des processus très similaires, qui reposent sur les mêmes principes. L'élément central est l'établissement d'un dialogue entre tous les acteurs concernés. Dialoguer, c'est d'abord écouter et comprendre l'autre, c'est associer différents types de savoirs, c'est mettre en avant les besoins de chacun et non pas les

procédures. Dès 2003, l'association GEYSER a choisi de se centrer sur ces trois processus qui visent l'instauration d'un dialogue constructif et la recherche d'un accord, et les a regroupés sous le terme « Dialogue territorial »1.

Pour conduire un processus de dialogue territorial, nous proposons d'adopter les principes de la négociation raisonnée (plus connue sous le nom « gagnant - gagnant ») et, notamment, les suivants:

- négocier à partir des intérêts (ou des besoins), et non pas à partir des positions;
- séparer les phases de la négociation : expression des besoins (diagnostic commun), recherche ouverte de solutions, choix des solutions et rédaction de l'accord;
- être conciliant avec les autres parties prenantes : la compréhension mutuelle passe par le fait d'accepter qu'il existe différentes formes de rationalité et que comprendre l'autre ne signifie pas être d'accord avec lui.

Adopter ces principes, c'est accepter l'expression des intérêts particuliers, non pas pour en faire la somme, mais comme point de départ obligé pour construire un intérêt général.

La mise en place d'un dialogue territorial nécessite un diagnostic préalable, réalisé par l'animateur (ou le médiateur). Ce diagnostic repose sur

« Se concerter,

ce n'est pas co-décider »

des entretiens avec les principaux protagonistes. Il permet de vérifier que les conditions du dialogue sont réunies et, notamment, trois

d'entre elles : les protagonistes acceptent de tenter le dialogue, l'enjeu du dialogue est réel, le rapport de forces est à peu près équilibré. Il permet aussi de concevoir le processus.

Le cœur du dialogue territorial, ce sont les instances de dialogue : comité de pilotage, comité restreint, groupes de travail... La composition de

## <u>En résumé</u>

- La concertation vise à co-
- La négociation vise à se
- La médiation est une concer-

<sup>1</sup> Guide pratique du dialogue territorial, Philippe Barret et coll., Ed. Fondation de France, 2003. Une nouvelle version de ce guide sera éditée en 2010.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Comment réussir une négociation, Roger Fisher, William Ury, Ed. Seuil, 1982, 272 p.

ces instances repose sur le principe de la non exclusion ou plutôt de l'intégration de toutes les parties concernées; pas seulement les institutions, pas seulement les acteurs organisés, mais aussi les secteurs de la société généralement peu ou pas présents dans le débat public (immi-

« Le cœur du dialogue

territorial, ce sont les instances

de dialogue : comité de pilotage,

comité restreint, groupes

de travail... »

gré, agriculteur pluri-actif, randonneur, cueilleur de champignons...), ce qui est nettement plus difficile! Attention à clarifier également dès le début ce que l'on attend

de chaque instance : émettre un avis, fournir l'essentiel du travail de co-construction, valider ou pré-décider?

Évidemment, les instances de dialogue ne réunissent presque jamais toutes les personnes concernées par le problème à résoudre. Il faut donc prévoir l'établissement de liens avec l'ensemble de la population à différentes étapes du processus : réunions publiques, permanences, bulletins, sites web, recours aux médias... Cette articulation entre les instances de dialogue et la population est essentielle pour éviter la coupure entre des personnes ayant cheminé ensemble « dans leur coin » et les différents groupes d'intérêt qu'elles représentent.

Un autre point important à traiter est celui de l'apport de connaissances, très souvent nécessaire dans un dialogue territorial. Où aller chercher ces connaissances? Quand faire intervenir les experts et quel statut leur donner? Comment établir un dialogue entre l'universitaire et l'expert local, entre le biologiste et le passionné de pêche?

# La mise en place du dialogue

Une fois que les composantes du processus sont en place, peut alors commencer le dialogue proprement dit au sein des instances de dialogue.

La disposition de la salle de réunion doit permettre à l'animateur de se placer la plupart du temps en un point focal visible de tous, et surtout de se déplacer entre les participants. En effet, la médiation est l'art du mouvement. Ce mouvement va permettre aux participants de se comprendre, donc de se rapprocher mais aussi à chacun de bouger dans sa tête, de changer de position. Le médiateur (ou l'animateur) doit donc, lui-même, être en mouvement. En outre, ce mouvement va lui permettre d'amplifier considérablement sa marge de communication avec les participants, ne pas s'appuyer uniquement sur sa voix, ses mots, son regard, mais aussi sur ses gestes, ses déplacements, lesquels

agissent comme des invitations à s'exprimer ou au contraire à se modérer.

L'introduction d'une réunion de dialogue territorial par l'animateur est un exercice délicat. Celui-ci doit répondre brièvement, mais claire-

ment aux questions essentielles suivantes : qui suis-je? Pourquoi sommes-nous réunis? De quoi allons-nous parler? Comment allons-nous co-construire? C'est à

ce moment-là que l'animateur propose des règles de fonctionnement aux participants et leur demande de bien vouloir les valider (respect des interlocuteurs, confidentialité, gestion du temps, prise de décision, etc.). Ce moment est d'autant plus important que la situation est conflictuelle.

L'un des savoir-faire essentiels de l'animateur est la pratique de l'écoute active, qui implique attitude empathique, reformulation et validation. La validation personnelle (s'assurer que la reformulation convient à la personne reformulée) est parfois suivie d'une validation collective (s'assurer que tous les participants ont bien compris les points essentiels exprimés par la personne).

Reste à savoir qui peut animer un processus de dialogue territorial. Aujourd'hui, la plupart des processus sont animés par l'une des parties prenantes; laquelle, a priori, n'est donc pas neutre dans l'affaire. Et pourtant, nous conseillons vivement à l'animateur d'apprendre à adopter une posture neutre, au moins durant une bonne partie de la réunion. L'idéal est que la structure animatrice du dialogue puisse affecter deux personnes. La première participe au dialogue pour défendre les intérêts de sa structure (faire valoir les besoins), la seconde se centre sur la conduite du dialogue et la co-construction de propositions. En cas de conflit tendu, il est toutefois préférable de faire appel à un médiateur. Quelle que soit la situation, l'animateur doit gagner sa légitimité auprès des parties prenantes, puis la confirmer ensuite tout au long du processus. Il doit, notamment, démontrer sa capacité à écouter et respecter de la même manière tous les participants.

# Concertation et éducation à l'environnement

L'Europe a joué un rôle déterminant dans le développement de l'usage de la concertation dans le domaine de l'environnement, avec la convention d'Aarhus (1998) dans laquelle les États se sont engagés à « favoriser la participa-

# Trois piliers

La réussite d'un processus de dialogue territorial repose sur trois piliers :

- la définition d'un cadre spécifique : objectifs du dialogue et produits attendus, répartition des tâches, règles de fonctionnement, gestion du temps:
- la mise au point d'un déroulement simple, progressif et flexible: identification des besoins, recherche ouverte et choix des solutions:
- le choix d'un animateur, garant du cadre, capable d'adopter des postures de neutralité et de construire sa légitimité aux yeux des parties prenantes.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> La forme en Ü est la plus indiquée; l'animateur y est représenté par l'un des points, l'autre point figurant le responsable du compte rendu ou bien l'expert invité.

tion du public à la prise de décisions ayant des incidences sur l'environnement ».

La concertation -environnementale- est, sans aucun doute, un outil essentiel d'éducation à l'environnement. Et ce, pour trois raisons :

- elle inclut systématiquement la diffusion d'information, de données, d'explications sur l'objet environnemental du dialogue (la rivière, les zones humides...);
   « L'éducat peut col les proces
- elle permet aux participants de prendre conscience de la diversité des intérêts et des besoins en jeu autour d'une ressource naturelle;
- elle contribue à les responsabiliser quant à l'usage, à la gestion et à la préservation de leur environnement.

À l'inverse, l'éducation à l'environnement peut contribuer à renforcer les processus de concertation, selon trois modalités :

 sensibiliser les citoyens, quelle que soit leur place dans la société, sur la nature des différents processus participatifs, sur leurs avantages et leurs limites. Il s'agit de leur donner envie, mais aussi de les alerter sur les « fausses » concertations, voire de leur donner des éléments pour contribuer à l'élaboration des processus auxquels ils vont participer;

• diffuser la culture du dialogue auprès des jeunes et des adultes, en s'appuyant sur

« L'éducation à l'environnement

peut contribuer à renforcer

les processus de concertation. »

des exercices et des jeux de rôle, construits à partir de problématiques environnementales; de telle

sorte que de plus en plus de personnes soient en mesure d'adopter une attitude respectueuse et constructive dans les instances de concertation, sans cesser de faire valoir leur propres besoins;

 contribuer à la formation d'animateurs de processus de concertation. L'éducation à l'environnement n'a probablement pas vocation à former des animateurs ou des médiateurs professionnels. Elle peut, par contre, former des personnes qui sont, ou pourraient être, en situation de faciliter le dialogue, dans les espaces collectifs auxquels elles appartiennent.

# Problèmes, projets, conflits et modes de résolution dans le domaine de l'eau

Extraits de : Société civile et résolution des conflits hydriques, Philippe Barret et Alfonso Gonzalez, Paris, UNESCO, PCCP séries n° 9, 2003, pp. 3-5.

Avec la directive-cadre sur l'eau (2000), la Commission européenne impose aux états membres l'information et la consultation du public dans le cadre de l'élaboration des plans de gestion des grands bassins versants (en France, ce sont les SDAGE). Elle les invite surtout et fortement à favoriser une participation active. En France, tandis que la plupart des Agences de l'eau se sont contentées « d'arroser » les foyers du bassin avec des questionnaires, l'Agence Loire-Bretagne a soutenu la mise en place de concertations locales, éléments-clés d'une participation active<sup>4</sup>.

# Les usages contradictoires d'une rivière ou d'une nappe souterraine

Les cours d'eau sont désormais utilisés par des secteurs différents de la population avec des objectifs différents. Ce multi-usage est source de conflits, notamment entre les agriculteurs, les défenseurs de la nature, ceux qui pratiquent des activités de loisir telles que la pêche, le canoë...

Ces conflits peuvent se résoudre par des médiations ou des concertations entre acteurs locaux; elles aboutissent à la signature entre usagers d'une charte du multi-usage, d'un code de bonne conduite ou bien à la création d'une instance de gestion concertée multi-partie.

# 2. La pollution d'une source, d'une nappe, d'un cours d'eau

L'agriculture industrielle est accusée de polluer les nappes et les rivières, que ce soit par le lessivage des engrais et des pesticides, ou par l'épandage de grandes quantités de déjections animales provenant des élevages intensifs. La contestation, conduite par des groupes écologistes et des associations de consommateurs, se traduit par des conflits longs et intenses. Parfois, des initiatives sont prises pour élabo-

4 Ce travail a été coordonné par l'UNCPIE et accompagné par l'auteur; il a fait l'objet de plusieurs films de trois minutes qui constituent un bon outil de sensibilisation. rer des alternatives techniques et les diffuser, notamment dans le domaine agricole. Dans le meilleur des cas, la concertation avec les pollueurs permet l'élaboration conjointe de normes ou de cahiers des charges que les producteurs acceptent de respecter.

#### 3. La dégradation d'une zone humide

Les zones humides sont parmi les milieux naturels les plus menacés au monde, à cause de l'évolution de l'agriculture (assèchement par le drainage ou, au contraire, atterrissement par l'abandon), mais aussi à cause de l'urbanisation.

Les conflits qui en résultent se résolvent par la formulation et la négociation d'un plan de gestion alternatif de la zone humide. Celui-ci peut être élaboré par les parties contestataires, puis négocié avec celles qui avaient formulé le plan initial. Il peut aussi être élaboré conjointement par toutes les parties (écologistes, pêcheurs, chasseurs, agriculteurs, municipalités...), réunies dans une instance de concertation, qui sera parfois appelée à se pérenniser.

#### 4. La répartition de l'eau d'irrigation

Les conflits entre paysans sur la distribution de l'eau d'irrigation sont, probablement, parmi les plus anciens conflits hydriques et les plus répandus à la surface du globe. C'est pourquoi les sociétés paysannes ont élaboré, au fil des siècles, de nombreux mécanismes communautaires de résolution de ces conflits.

Thierry Ruf<sup>6</sup> signale que les règles de fonctionnement élaborées par les communautés d'irrigants sont soumises à des révisions cycliques, qui leur permettent de s'adapter aux évolutions de l'environnement (l'urbanisation, par exemple) ou de l'économie agricole (l'introduction de nouvelles cultures). Des ONG d'appui ou des organismes de recherche animent des processus de négociation entre irrigants pour favoriser cette adaptation, en utilisant parfois des outils novateurs.

#### 5. La construction d'un barrage

La construction d'un barrage est vécue comme un traumatisme par les populations délogées et comme une menace pour l'environnement par les écologistes. Autant dire que les projets de barrage (et aussi les projets de détournement de grands fleuves) ont fait naître de fortes oppositions à travers le monde et déclenché des conflits parfois longs et intenses.

Ces oppositions se traduisent par des mobilisations et des manifestations plus ou moins massives, mais aussi par des concertations avec les pouvoirs publics, parfois basées sur des projets alternatifs. Laurent Mermet a très bien décrit ce processus complexe dans le cas des projets de barrages sur la Loire (France)<sup>6</sup>.

L'impact de ces grands projets hydrauliques a aussi fait naître le besoin de créer des instances de débat et de dialogue relativement ouvertes et indépendantes, au sein de la société civile ou entre toutes les parties concernées. Ces instances cherchent à porter un regard sur les grands projets qui se mettent en place ou à définir des critères sur lesquels pourrait se baser la prise de décision, quel que soit le projet de barrage.

# 6. La gestion d'un grand fleuve et d'un bassin versant

À cette échelle, les conflits sont d'une grande complexité : multitude d'acteurs, grande superficie, importance des enjeux.

Dans plusieurs pays européens, les États ont reconnu, voire institutionnalisé, des instances régionales « traditionnelles » de gestion de l'eau et de régulation des conflits, qui reposent largement sur les différentes composantes de la société civile. D'autres ont favorisé la mise en place d'une gestion concertée au niveau des bassins versants ou des nappes, ouverte à tous les acteurs; cette gestion concertée est même devenue un des principes directeurs de la loi française de 1992 et de la directive cadre de l'Union européenne sur l'eau.

# Geyser

Association indépendante, fondée en 1983, Geyser est à l'origine de la revue AlterAgri et de la base de données nationale sur l'agriculture biologique. Elle a longtemps accompagné des projets de conservation et de valorisation de la biodiversité cultivée et sauvage. Elle est impliquée dans la création et l'animation de Forum Synergies, réseau européen d'expériences de développement durable. Elle pilote plusieurs actions sur les savoirs écologiques paysans. Depuis dix ans, GEYSER coordonne le programme COMEDIE (Concertation et Médiation Environnementale) qui vise la capitalisation et la diffusion des pratiques de dialogue territorial. En 2008, elle crée la SCOP DialTer, spécialisée dans la prestation de services dans ce domaine.

#### Gevser

Rue grande
04 870 Saint Michel
l'Observatoire
geyser@geyser.asso.fr
www.geyser.asso.fr
www.comedie.org
www.dialter.fr

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Sept siècles d'histoire des droits d'eau et des institutions communautaires dans les canaux de Prades (Pyrénées-Orientales), Thierry Ruf, In: Histoires d'une eau partagée, Olivia Aubriot et Geneviève Jolly (coord.), Aix en Provence, Publications de l'Université de Provence, 2002, pp. 79-100.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Place et conduite de la négociation dans les processus de décision complexes : l'exemple d'un conflit d'environnement, Laurent Mermet, In : La négociation, Guy-Olivier Faure; Laurent Mermet; Hubert Touzard; Christophe Dupont, Paris, Ed. Dunod, 2000, pp. 139-172.

# **Participation d'habitants** à la conception d'un écoquartier

Par Bertrand Ruscassie, responsable du pôle concertation, Robins des Villes

Profitant d'un terrain libre qui jouxte le centre ancien, la municipalité de Saint Georges d'Orques (34) a engagé un projet d'écoquartier dans l'idée de redynamiser le centre du village et de répondre à la demande importante de logements. En septembre 2008, alors même qu'aucun urbaniste n'avait été choisi pour s'occuper de la conception de ce futur quartier, elle a fait appel à nous, association Robins des Villes, pour mobiliser les habitants et animer un dispositif de dialogue avec la population autour de ce projet. Cette mission s'est terminée en avril 2009.

# Un centre à redynamiser

Entouré de vignes, Saint Georges d'Orques est un village d'environ 5 000 âmes situé en banlieue de Montpellier. Comme beaucoup de communes en périphérie de grandes agglomérations, elle a vu de nombreux lotissements se construire autour de son centre depuis les années cinquante. Elle est encore soumise à une pression foncière importante. Aujourd'hui, malgré la fête du village chère aux Saint Georgiens de souche, le centre souffre d'un manque d'animation car peu habitants le fréquente... à tel point que beaucoup d'entre eux le considèrent comme un « village dortoir ».

# Le diagnostic partagé des usages

Nous avons commencé par rencontrer les habitants individuellement, en petit groupe, chez eux ou sur l'espace public, afin de recueillir leur point de vue sur le fonctionnement actuel du village et leurs attentes par rapport au projet d'écoquartier. Il en est ressorti que l'essentiel des habitants se retrouvait autour de l'idée d'apporter de la vie dans le centre avec toutefois des craintes sur l'écoquartier et la densité. Beaucoup redoutaient qu'il faille construire et vendre des logements et donc « bétonner » pour que le projet soit financièrement viable (« On ne veut pas de tours à Saint Georges! »). Nous avons également pu en tirer une cartographie représentant le point de vue des habitants sur les questions de déplacement, d'usages d'espace public, de patrimoine, et de centralité qui constituait une information précieuse pour pouvoir concevoir un projet cohérent avec le territoire.

Afin que ce diagnostic soit réellement « partagé », nous avons organisé des ateliers au cours desquels nous avons présenté nos analyses aux différents groupes d'intérêt (parents d'élèves, commerçants, habitants proches du périmètre). Cela nous a permis d'une part de confirmer et d'affiner nos analyses, et d'autre part de mieux cerner la position de chaque groupe par rapport au projet et ainsi les conflits qu'il risque de générer. L'objectif de ce premier temps d'échange collectif est de passer de l'expression individuelle à l'expression collective.

Afin de restituer la version finale du diagnostic et d'inviter les habitants à participer à la suite de la démarche, nous avons organisé une réunion publique d'information ouverte à tous.

Les différents temps de rencontres ont été annoncés par le biais d'une campagne d'affichage dans le village, par le relais d'information dans la gazette municipale et enfin par des articles dans la presse locale.

# Sensibilisation et propositions

Afin de les impliquer dans la phase projet, nous avons donné la possibilité aux participants de se rencontrer, d'échanger leur point de vue, de débattre autour de leur vision du futur centre. Nous avons pour cela organisé deux ateliers qui leur ont permis:

- de prendre connaissance de projets d'aménagement équivalents afin de leur donner une idée du champ des possibles, et de les rassurer par rapport à leur crainte du « bétonnage » en leur montrant des quartiers denses sans, pour autant, d'immeubles hauts;
- de formuler des propositions sur les questions d'espace public (« Pour apporter de la vie dans le centre, il faut une grande et belle place »), de déplacement (« Un écoquartier est forcément essentiellement piéton »), de commerces et d'équipement public (« Pour qu'un centre soit vivant, il faut des terrasses de café »).

L'ensemble de ces discussions a été synthétisé en quarante-deux propositions consignées dans un cahier des charges usagers soumis aux élus et à l'équipe d'urbanistes qui a pris notre relais. Chaque proposition a fait l'objet d'un argumentaire expliquant pourquoi elle a été retenue ou pas.

#### Bilan de la concertation

Il nous semble que notre intervention à Saint Georges a été bénéfique à plusieurs titres. En terme de mobilisation, une association d'habitants s'est montée pour continuer à contribuer à l'élaboration du projet après notre départ. En terme de qualité du projet, le point de vue des habitants sur leur village et les nombreuses propositions qu'ils ont formulées, autrement dit l'expertise d'usage, ont largement été intégrés au projet. Ce qui nous laisse espérer que, malgré les divergences de point de vue entre les différentes parties prenantes, cette démarche aura permis d'instaurer entre les acteurs une relation confiance.

# **Les Robins** des Villes

L'association se donne trois objectifs :

- mieux connaître la ville (recherche, sensibilisation);
- mieux partager la ville (médiation, diffusion);
- mieux transformer la ville (action); Et cinq pôles principaux d'activité : Sensibiliser, éduquer, concerter, former, rechercher et capitaliser.

## Les Robins des Villes

32 rue Sainte-Hélène 69 002 Lyon tél. 04 72 77 19 94 contact@robinsdesvilles.org www.robinsdesvilles.org





Centre actuel



Périmètre de l'écoquartier

# Retrouvons nos rivières

# Sensibilisation des usagers des cours d'eau à l'entretien des berges

Par Sébastien Rousselot, chargé d'animation, CPIE Bugey Genevois

Le Contrat de Rivière Entre Arve et Rhône concerne quinze communes en Haute-Savoie. Dans le cadre de celui-ci, la Communauté de Communes du Genevois (CCG) s'est trouvée face à un déficit de communication autour du programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation rivulaire et du lit. Elle a donc décidé de diffuser à l'ensemble des utilisateurs des cours d'eau le guide « Retrouvons nos rivières » réalisé par l'Union Régionale des CPIE. Puis d'accompagner cette diffusion par des actions de sensibilisation principalement à destination des riverains, et menées en binôme par le technicien de rivière de la Communauté de Communes et le pédagogue du CPIE Bugey Genevois.

# Des objectifs précis

D'un côté la CCG souhaitait pérenniser ses interventions en permettant aux propriétaires de réaliser les petits entretiens courants nécessaires à une gestion durable des cours d'eau dès 2011. De l'autre, l'URCPIE souhaitait développer des méthodes et des outils basés sur la participation et l'implication des riverains afin d'étendre ce type d'opération à d'autres territoires de Rhône-Alpes. Ces objectifs sont en lien avec le nouveau dispositif EAUsons Agir qui vise la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, à l'échelle d'un bassin versant, en privilégiant la concertation comme approche d'éducation et de sensibilisation.

## Des actions menées en binôme

Des temps de travail en commun ont été organisés entre le technicien de rivière et le CPIE pour fixer des objectifs partagés, l'échéancier des actions et la communication de l'opération. Le projet a ainsi conduit à la réalisation de :

- quatre réunions publiques d'information, construites avec des outils de démarches participatives. Elles ont permis d'appréhender le territoire et de présenter le contexte réglementaire, l'intérêt de mener un entretien et de mobiliser les propriétaires riverains;
- quatre demi-journées, sur le terrain, avec démonstrations techniques sur différents thèmes puis recherche collective de solutions d'entretien;
- une journée-chantier de lutte contre l'érosion avec l'expérimentation collective de tressage de saules vivants et plantation de boutures;
- une réunion de restitution auprès des participants.

Le binôme CCG/CPIE est intéressant car il renforce la disponibilité au public. Sur le terrain, l'association travaille la vulgarisation des informations et les aspects participatifs. La collectivité s'intéresse plus particulièrement aux notions techniques. En se plaçant du « côté citoyen », l'association permet de recentrer le débat et désamorcer les conflits, mais aussi de faire émerger des propositions d'amélioration.

Sur les 1 200 personnes invitées, 241 ont participé aux réunions publiques (soit 20 % de l'ensemble) et 45 aux journées techniques de formation sur le terrain.

## Des résultats

Pour la CCG, la dynamique initiée permet la réappropriation des cours d'eau par la population, mais ne constitue pas une fin en soi. Pour pérenniser ces engagements citoyens, il est nécessaire de maintenir des actions régulières jusqu'à la fin du Contrat de Rivière et d'anticiper l'après Contrat.

Pour l'URCPIE et le CPIE, l'action a permis de recréer le lien entre les riverains et leurs rivières, mais aussi entre riverains et collectivités.

Ce lien reste encore fragile aujourd'hui. Beaucoup de propriétaires (re)découvrent leurs responsabilités.

Nous devons donc prendre conscience que ce type de projet visant à faire changer des comportements nécessite du temps, mais que des actes concrets peuvent se réaliser en l'espace de deux à trois ans.

Les deux points forts de cette action sont l'animation participative des réunions, qui a permis de rompre avec les schémas classiques de réunions institutionnelles et la journée de terrain. Des propositions ont émergé afin de donner une suite à cette mobilisation citoyenne : un nouveau cycle de sorties sur le terrain et la création de groupes de riverains pour mutualiser les movens

Le travail de sensibilisation et de communication n'est pas abordé de la même façon par une collectivité et par une association, ceci donnant toute la richesse à un travail en concertation. Le CPIE s'est attaché davantage à la mobilisation et la participation des riverains, l'évaluation des actions et la CCG a ainsi pu privilégier la communication.

Et les comportements changent : les échanges sont aujourd'hui plus réguliers entre la collectivité et les riverains et contribuent à une veille collective. La méthode testée peut maintenant être affinée et mutualisée sur d'autres territoires.

# **Bassin versant**

Zone rassemblant les eaux (affluents, ruissellements, pluies) qui coulent vers un même cours d'eau.
Par exemple le bassin versant du Rhône.



# **Contacts**

CPIE Bugey Genevois
 tél. 04 50 59 00 61
 Armand Courrioux,
 chargé d'animation eau
 eau-cpie.bugeygenevois@orange.fr
Sébastien Rousselot,
livret et réalisation de fiches territoir

livret et réalisation de fiches territoire cpie.bugeygenevois@wanadoo.fr

• URCPIE

Élisabeth Brazier-Chassagne, chargée de projet « EAUsons AGIR » tél. 06 68 98 86 15 urcpie.eau@orange.fr

• CCG

Pierre Loiseau, technicien de rivière « Entre Arve et Rhône » tél. 04 50 95 91 42 ploiseau@cc-genevois.fr

L'URCPIE Rhône-Alpes, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditérannée & Corse et la Région Rhône-Alpes sont les principaux partenaires de cette opération.

# La CDESI en Ardèche,

# un exemple d'intégration des enjeux environnementaux par la concertation

Par Mathieu Laupin, FRAPNA Ardèche

Le développement des pratiques sportives dans les espaces naturels a pris ces dernières années une nouvelle dimension : plus de treize millions de pratiquants réguliers, deux millions de licenciés... Ce nouvel usage des espaces naturels rend nécessaire une nouvelle réflexion, dans laquelle les associations de protection de la nature ont toute leur place.

# La CDESI en pratique

Devant cette évolution, le législateur propose la mise en place de Commissions Départementales des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI)¹. Leur objet est d'organiser les sports de nature à l'échelle départementale et de parvenir à un développement maîtrisé des pratiques. La particularité de la démarche repose sur une large concertation, et associe tous les acteurs concernés par la problématique.

En Ardèche, département pilote, la composition de la CDESI se répartit en trois collèges : le premier est composé des institutionnels, le deuxième des acteurs du secteur sportif et le dernier des acteurs du développement durable. Les séances plénières réunissent trente-neuf membres deux à trois fois par an et proposent toujours :

- un temps informel pendant lequel l'actualité des sports de nature sur le département est développée,
- un temps de réflexion qui permet de débattre de problématiques bien précises,
- un temps destiné à l'inscription de sites au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI).

Pour préparer ces réunions, un groupe technique d'appui (GTA) à la CDESI se réunit régulièrement pour échanger, en cercle plus restreint, sur les grands enjeux liés aux sports de nature et pour préparer l'ordre du jour des CDESI. Ces échanges permettent notamment de « défricher » certaines problématiques et ainsi de mieux appréhender la teneur des débats en plénière.

Si la CDESI ne prend aucune décision, elle propose des avis aux élus du Conseil général qui délibèreront ensuite en assemblée départementale. En Ardèche, les avis formulés par la CDESI doivent faire l'unanimité des membres, ce qui implique parfois de longs débats.

# La CDESI et la FRAPNA

Parce que le Conseil général a souhaité une forte prise en compte des enjeux environnementaux, il a souhaité impliquer la FRAPNA dans cette démarche. Elle est membre du troisième collège et participe donc aux débats. De part son expertise environnementale, il lui a été demandé de mettre au point une grille d'évaluation des enjeux environnementaux utilisée lors de l'inscription d'un site au PDESI. Enfin, la FRAPNA est associée aux

travaux du GTA.

Plus globalement, l'intérêt de participer à cette commission pour notre structure est double :

- d'une part, c'est un moyen de limiter les impacts, en proposant d'adapter les pratiques et les comportements aux enjeux naturalistes identifiés;
- d'autre part, il s'agit d'un très bon moyen de sensibilisation pour expliquer et partager la fragilité de la nature aux pratiquants. C'est d'autant plus important que les usagers ne sont préalablement pas informés de la spécificité du fonctionnement des milieux naturels.

Si la participation aux débats et aux processus de décision décrits ci-dessus est essentielle, le principal apport pour notre association ne se trouve pas là.

La concertation nous a surtout permis de mieux connaître nos interlocuteurs et les intérêts qu'ils défendent et donc de développer des projets concrets en partenariat avec les sportifs.

# Pour exemple...

Le comité départemental de la randonnée pédestre a ainsi réuni des collectivités territoriales et des associations pour mettre en place un réseau de veille. Par la diffusion d'une fiche auprès de tous les clubs de randonnée et des offices du tourisme ardéchois, il est demandé aux personnes qui arpentent les sentiers ardéchois de signaler les anomalies. Celles-ci peuvent concerner l'entretien des chemins ou leur balisage. Mais l'intérêt de ce partenariat, pour nous, réside surtout dans le signalement des décharges sauvages, des pollutions des eaux, des chemins fréquentés par les véhicules à moteur... À la réception des témoignages, le réseau de veille prend contact avec les structures compétentes pour tenter d'apporter une solution aux problèmes identifiés. Les randonneurs deviennent acteurs de leur environnement et la lisibilité des actions des associations de protection de la nature est renforcée.

Évidemment, les relations entre les sportifs et la FRAPNA ne sont pas toujours aussi constructives, l'enjeu pour certaines disciplines étant de proposer une révolution comportementale chez le pratiquant. Une des pistes suivies aujourd'hui est de développer nos interventions dans le cadre des formations fédérales permettant des temps d'échanges sur les sites et avec de futurs encadrants.



La concertation nous a surtout permis de mieux connaître nos interlocuteurs et les intérêts qu'ils défendent.



# FRAPNA Ardèche

La FRAPNA, Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature. est constituée de huit sections départementales, chacune d'elles fédérant des associations locales et des particuliers. En Ardèche, l'association compte une centaine d'adhérents individuels et une dizaine d'associations membres. Les missions de la FRAPNA Ardèche sont d'œuvrer pour la connaissance et la protection de la nature. Pour mener à bien ces missions, différents domaines de compétences sont définis : veille auprès des acteurs de l'environnement et des représentants de l'état, expertises naturalistes, actions juridiques, concertation autour des usages de la nature, information et sensibilisation du public, éducation à la nature et à l'environnement.

#### FRAPNA Ardèche

39 rue Jean-Louis Soulavie 07 110 Largentière tél. 04 75 93 41 45 frapna-ardeche@frapna.org www.frapna.org

<sup>1</sup> http://cdesi-sportsdenature.fr

# EE, esprit critique et sens de l'engagement

Par Yannick Bruxelle, professeur de sciences, chargée de mission EEDD, Université de Rennes 2 avec la complicité de Michel Hortolan

Comment l'EE peut-elle préparer à participer aux affaires publiques et à exercer un rôle politique?

Politique : un mot peu usité par les éducateurs parce que jugé suspect ou pour le moins délicat, voire tabou...

Un éducateur se voulant « neutre » et à la recherche d'objectivité peut-il se permettre d'aborder le champ du politique?

Comment peut-il rester en cohérence avec ses exigences éducatives d'émancipation et de développement de l'esprit critique? Un éducateur à l'environnement est-il encore dans son métier s'il questionne l'économie et le politique?...

Sans doute est-il nécessaire de distinguer, sans pour autant les séparer, « le » politique de « la » politique.

Dans un précédent article nous affirmions : « L'éducation à l'environnement est aussi une éducation au politique »¹. Selon nous, « le » politique concerne, d'une part tout ce qui permet à une société organisée de faire des choix sur les modalités d'exercice du pouvoir, sur la nature de l'État, sur les formes de gouvernement, et d'autre part tout ce qui touche aux rapports entre un pouvoir donné et toutes les personnes privées organisées ou non. En conséquence il ne peut échapper à la dynamique de tendre vers un idéal démocratique où les personnes sont à la fois gouvernantes et gouvernées, praticiens et praticiennes de l'agir politique : « la » politique.

Au niveau éducatif, c'est l'« apprendre ensemble à choisir ensemble » et l'« apprendre ensemble à décider ensemble » qui deviennent des préoccupations cruciales, et ce pour tous, partout et tout au long de la vie : c'est donc un profond changement culturel qui est visé.

Dans une première partie nous verrons en quoi l'éducation à l'environnement est légitime à interroger la complexité des interrelations et est en mesure de proposer des démarches éducatives adaptées notamment dans le cadre des questions socialement vives. Puis, nous verrons comment elle peut contribuer à accompagner la compréhension des systèmes décisionnels. Enfin nous aborderons une de ses missions prioritaires pour nous qui est d'éduquer au débat et d'inciter à l'engagement dans l'espace public.

# Oser aborder la complexité des « questions socialement vives »

Oser aborder des sujets qui agitent l'opinion publique, voire identifiés comme politiquement incorrects, nous semble essentiel de façon à « intéresser » et à ne pas déposséder les personnes des grandes décisions sur les questions fondamentales de la cité.

La démarche demande cependant une attention toute particulière à l'éducateur.

Une première étape est de permettre à chacun

de cerner la thématique afin de bien comprendre de quoi on parle. Ce qui nécessite que l'éducateur soit en mesure :

- d'introduire une exploration de la thématique;
- de permettre l'accès à des informations de qualité et plurielles;
- d'autoriser chacun à sortir sans crainte de l'opinion générale.

Une deuxième étape est de créer des espaces de discussion permettant à chacun d'exprimer ses propres questionnements et de se faire son propre avis. L'éducateur sera alors soucieux :

- de développer une qualité de présence. « Être présent » se traduisant par des qualités de pleine écoute et d'attention aux personnes;
- de développer une attention à tous les détails d'organisation.

La troisième étape, sans doute la plus délicate, est de tenter une mise en forme systémique des controverses<sup>2</sup> afin d'articuler les points de vue ce qui demandera à l'éducateur:

- d'aider chacun à une mise à distance de ses propres idées;
- de faire appel à la réflexion puisque, comme le développe magnifiquement Hélène Trocmé-Fabre nous sommes « nés pour apprendre » et « nés pour innover »<sup>3</sup>;
- de se débarrasser des raideurs du vrai et du faux, du bien et du mal, pour que chacun puisse sortir du « je suis pour » ou « je suis contre » et prendre en considération les questions;
- mais aussi d'accepter cette expérience active dont il ne connaît pas l'issue a priori.

# Accompagner la compréhension des systèmes décisionnels

Permettre à chacun de décrypter et de comprendre comment les décisions se prennent et « qui décide » est un rouage essentiel pour une éducation au politique. C'est travailler sur la notion d'intérêt général et de recherche de celuici malgré les intérêts contradictoires, ou plutôt grâce à leur compréhension. Les décisions bien que prises officiellement par les instances politiques se prennent à la confluence de trois sphères : celle des instances politiques, celle des experts, celle de la société civile.



Permettre à chacun de décrypter et de comprendre comment les décisions se prennent et « qui décide » est un rouage essentiel pour une éducation au politique.



- 1 « L'éducation à l'environnement est aussi une éducation au politique », Michel Hortolan, Yannick Bruxelle, Revue ERE, regards, recherches, réflexions, volume 7, 2008, pp. 223-232.
- <sup>2</sup> Le rôle des controverses dans l'éducation au développement durable, Yves Carlot, Actes du colloque « EEDD, informer, former, éduquer », CDRom, 2007.
- <sup>3</sup> Né pour apprendre, Hélène Trocme-Fabre, Ed. Être et connaître, 2006.

Pour la sphère de l'expertise la réalité est construite, mesurée, mise en images, en mots, en concepts et aménagée.

Pour la société civile la réalité est perçue, vécue, ressentie...

Pour la sphère politique la réalité est appréciée, interprétée... pour finalement décider.

On a pu souvent constater que les décisions dans le domaine de l'environnement se sont prises avec une confiance absolue dans les experts scientifiques et techniques. Par contre dans le domaine de l'éducation, les recommandations des chercheurs sont bien rarement prises en considération par nos gouvernements (les travaux de la commission pour les lycées, pilotée par Edgar Morin, ont été bien peu suivis d'effets et la réalité est bien loin de ses préconisations<sup>4</sup>).

Et qu'en est-il de la sphère de la société civile? Encore une fois nous pensons qu'il s'agit d'une question d'éducation au politique.

Éduquer à la connaissance de ces trois sphères, à leur compréhension, à leurs interrelations, pour éduquer à l'agir pour l'intérêt général est un challenge éducatif dont nous avons à nous saisir.

# Éduquer au débat public

Au cœur de notre problématique et dans les différents contextes se situe la recherche de qualité d'une éducation au débat. Ces actions éducatives visent à donner l'envie et les capacités individuelles et collectives de sortir de la résignation, d'avoir un avis et de prendre place au sein des débats et d'oser prendre la parole.

Encore une fois, des vigilances nous semblent essentielles

- En construisant le débat en dehors du modèle raison/tort et de tous raisonnements binaires qui laissent chacun dans ses certitudes. C'est au contraire dans les entre-deux que s'ouvrent les possibilités de débat.
- En exposant comme une réalité que chaque personne volontaire pour débattre arrive dans une posture de tension entre un égoïsme visant à la satisfaction de son bien-être et une recherche du meilleur argument auquel tous sont prêts à adhérer pour le bien commun.
- En recherchant d'une manière coopérative l'expression d'une volonté commune. Quelle fin nous proposons-nous d'atteindre ensemble? Sommes-nous manipulés? La question posée est-elle bien la nôtre?
- En se confrontant aux faits et en construisant des savoirs par l'observation. La validité d'une idée dépend de sa confrontation avec les faits et avec les connaissances la concernant.



- En faisant parler tout le monde, en permettant à chacun d'aller au bout de son argumentation. Si les opinions formulées sont bien concurrentes, elles sont toutes discutables et elles le sont de manière égale.
- En se mettant en situation de compréhension d'autrui, en adoptant le point de vue de l'autre.
- En pratiquant le questionnement : questionner toujours, non pas pour trouver rapidement une réponse, mais pour trouver la question qui fait problème.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans les exigences d'une éthique de la discussion telle qu'elle a été développée par Jürgen Habermas<sup>5</sup>, et nous postulons que cette éthique se travaille et s'acquiert.

Des balises éthiques spécifiques à l'éducation amèneront l'éducateur à se questionner :

- Ne suis-je pas dans une logique de domination et notamment de ces forces qui empêchent de penser?
- Ne suis-je pas en train d'amener l'autre à se conformer à mes idées, c'est-à-dire à le manipuler de façon plus ou moins consciente?

Une fois formé au débat et outillé, la question suivante serait : comment inciter chacun à s'engager réellement dans le débat public?

Selon nous l'éducation, et plus particulièrement l'Éducation à l'Environnement, est un des leviers pour une lecture politique du monde permettant d'agir pour l'intérêt général. Bien sûr, des balises éthiques fortes sont nécessaires pour éviter tout prosélytisme et tout endoctrinement.

Pour nous, notre mission d'éducateurs n'est pas de transmettre des messages tout prêts mais plutôt d'ouvrir des portes, de permettre à chacun d'acquérir des arts de faire leur permettant de développer en toute liberté un esprit critique et un sens de l'engagement pour construire le monde à venir. Les questions socialement vives nous offrent un terrain permettant de faire valoir les vertus de l'éducation pour un débat public productif.



L'éducation est un des leviers pour une lecture politique du monde permettant d'agir pour l'intérêt général.



<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur, Edgar Morin, Paris, Seuil, 2000.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> De l'éthique de la discussion, Jürgen Habermas, Paris, Ed. du Cerf, 1992.

# Ressources



# **Ouvrages**

**Guide pratique** du dialogue territorial Concertation et médiation pour l'environnement et le développement local

Philippe Barret Édition Fondation de France, 2003, 136 p.

## La conduite de la concertation

Jean-Eudes Beuret Ed. l'Harmattan, 2006, 340 p.

Une démarche de concertation pour la gestion du patrimoine naturel Les cahiers techniques

CREN. mai 2009, 24 p. En téléchargement sur www.cren-rhonealpes.fr

La concertation, cœur du développement durable

Éditions du CERTU. 2006, 32 p. www.certu.fr

40 fiches d'expériences de dialogue territorial

Programme COMEDIE Geyser - Afip, 2006, 94 p.

Eau et écocitoyenneté. Repères pour la sensibilisation et l'animation du débat public sur l'eau

Dominique Cottereau Échos d'images, 2005, 56 p. En téléchargement sur www.echos-dimage.com

# Médiation territoriale Recueil de fiches pédagogiques

V. Da Silva AFIP Bourgogne et Franche-Comté, 28 p.

## Comment réussir une négociation

Roger Fisher, William Ury Editions Seuil, 1982, 272 p.

La concertation dans la conduite de projet Guide méthodologique

Grand Lyon, Octobre 2006, 64 p. En téléchargement sur www.millenaire3.com

#### La formation au dialogue territorial

Pierre-Yves Guiheneuf Editions Educagri, 2006, 194 p.

De l'éthique de la discussion

Jürgen Habermas Editions du Cerf, 1992, 204p.

Environnement, décider autrement - Nouvelles pratiques et nouveaux enieux

de la concertation

Sous la dir. de Laurent Mermet et Martine Berlan-Darque Editions L'Harmattan 2009, 375 p.

La médiation à l'usage du développement rural Dossier thématique n° 8

Plateforme régionale développement rural Rhône-Alpes. mars 2007, 258 p. www.crdr.org

# <u>Sites</u>

www.auchampdespossibles.org

Espace Ressources sur la médiation

www.comedie.org

Programme créé et animé par Geyser et l'AFIP dont l'objet est d'appuyer les initiatives locales de concertation ou de médiation.

www.concertationenvironnement.fr

Notamment la rubrique Valorisation/Publications

www.concerter.org

Institut de la concertation

www.crdr.org

Centre Régional de Ressources du Développement Rural Rhône-Alpes

www.geyser.asso.fr

Notamment la rubrique Activités

www.riviererhonealpes.org

Notamment la rubrique Partageons qui présente des fiches-actions issues de concertations.

www.urcpie-rhonealpes.fr

Notamment la rubrique EAUsons Agir

# Revues & **Périodiques**

L'éducation à l'environnement est aussi une éducation au politique,

Michel Hortolan, Yannick Bruxelle, Revue ERE, regards, recherches, réflexions, volume 7 **UQAM** 2008, pp. 223-232. En téléchargement sur

www.revue-ere.uqam.ca

#### La participation Lettre du GRAINE N° 17

GRAINE Poitou-Charentes, janvier 2008, 66 p. En téléchargement sur www.grainepc.org

Vers une gestion concertée de l'eau

Revue POUR n° 157 mars 1998, 201 p.

# Actes & Comptes-Rendus

Conflits et tensions dans le domaine de l'eau : compréhension et médiation

Journée technique juin 2005 En téléchargement sur www.riviererhonealpes.org

Négociation, médiation ou concertation: les nombreuses voies du dialogue territorial 1<sup>re</sup> biennale internationale de la négociation (Négocia)

Exposé présenté par Philippe Barret, 2003, 11 p. En téléchargement sur www.comedie.org

Paroles partagées et intelligences citoyennes Colloque Paroles Partagées

Intervention de Majo Hansotte, 2008, 14 p. En téléchargement sur www.paroles-partagees.org



**RÉSEAU RÉGIONAL POUR** L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

GRAINE RHÔNE-ALPES 32 RUE SAINTE-HÉLÈNE - 69 002 LYON

T 04 72 77 19 97

F 04 72 77 19 98

E info@graine-rhone-alpes.org

W www.graine-rhone-alpes.org

Le Dossier du GRAINE Rhône-Alpes permet d'approfondir la réflexion sur un thème particulier. Le Dossier est une parution semestrielle du GRAINE Rhône-Alpes, Réseau GRAINE Rhône-Alpes, association 1901.
Président: Frédéric Marteil
32 rue Sainte Hélène - 69 002 Lyon
Directeur de publication: Frédéric Marteil
Coordinatrice: Aurélie Alvado

Comité de rédaction : La commission communication Onnillon), Élisabeth Brazier-Chassagne, Julien Bigué, Élise Ladevèze, Audrey Roggeman, Frédéric Villaumé.

Rédacteurs de ce numéro Philippe Barret, Yannick Bruxelle et Michel Hortolan, Mathieu Laupin, Sébastien Rousselot, Bertrand Ruscassie.

ISSN (Le Dossier imprimé) : 1954-2461 ISSN (Le Dossier en ligne) : 1776-0763

Création - Mise en page : crescend'O SCOP 04 72 73 05 92 Impression:

Imprimé avec des encres végétales conformes à la législation européenne 94/62 EC sur les emballages et leurs déchets, support



Rhône Alpes

Retrouvez Le Dossier sur le site du GRAINE Rhône-Alpes : www.graine-rhone-alpes.org